

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 43
 Votes exprimés : 43
 POUR : 43
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 1^{er} juillet 2025
Date d'affichage :
 1^{er} juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) - Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –

Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN -

Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

ACCUEILS DE LOISIRS
MODIFICATION DES TARIFS

Le Président rappelle que les tarifs des accueils de loisirs ont été fixés par délibérations des 4 avril 2022 et 7 avril 2025.

La Commission enfance – écoles réunie le 23 juin 2025 propose de valider la mise à jour des tarifs des accueils de loisirs suivantes :

TARIFS PERISCOLAIRES

- **Matin et soir :**

Quotient Familial	Tarif au quart d'heure
0 à 450	0,20 €
451 à 900	0,25 €
901 à 1300	0,30 €
1301 à 2000	0,35 €
2001 et plus	0,40 €

Chaque ¼ d'heure commencé est dû.

- **Temps méridien (Noyers-sur-Serein / Guillon-Terre-Plaine)**
 - Tarif PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : 1 €/présence
 - Cotisation annuelle temps méridien : 5 euros par enfant pour une année scolaire

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

- Mercredi

Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Forfait période ½ journée sans repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Forfait période journée sans repas *	Repas (à ajouter au forfait)
0 à 450	4,50 €	7,38 €	15,75 €	7,50 €	10,38 €	27,75 €	2,88 €
451 à 900	5,00 €	7,88 €	17,50 €	8,35 €	11,23 €	30,90 €	2,88 €
901 à 1300	5,50 €	8,38 €	19,25 €	9,20 €	12,08 €	34,05 €	2,88 €
1301 à 2000	6,00 €	8,88 €	21,00 €	10,00 €	12,88 €	37,00 €	2,88 €
2001 et plus	6,30 €	9,18 €	22,50 €	10,60 €	13,48 €	39,40 €	2,88 €

*Le forfait des mercredis s'applique suite à la présence de l'enfance de 4 mercredis sur une période (une période = semaines entre chaque vacances)

TARIFS EXTRASCOLAIRES

- Les vacances

Quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Forfait semaine sans repas *	Repas
0 à 450	2,35 €	5,23 €	4,60 €	7,48 €	18,00 €	2,88 €
451 à 900	3,05 €	5,93 €	5,60 €	8,48 €	24,00 €	2,88 €
901 à 1 300	3,95 €	6,83 €	6,50 €	9,38 €	28,00 €	2,88 €
1 301 à 2 000	4,70 €	7,58 €	7,30 €	10,18 €	31,75 €	2,88 €
2001 et plus	5,00 €	7,88 €	7,90 €	10,78 €	34,75 €	2,88 €

*Le forfait se déclenche suite à la présence d'un enfant 5 jours consécutifs dans la même semaine

- Soirée

Quotient familial	0 à 450	451 à 900	901 à 1300	1301 à 2000	2001 et plus
Tarifs	5,00 €	5,70 €	6,40 €	7,10 €	7,80 €

- Séjours

- 5 jours

Quotient familial	0 à 450 €	451 à 900	901 à 1300	1301 et 2000	2001 et plus
Tarif 1er enfant	68 €	73 €	78 €	83 €	88 €
Tarif 2ème enfant	63 €	68 €	73 €	78 €	83 €
Tarif 3ème enfant	58 €	63 €	68 €	73 €	78 €

- 4 jours

Quotient familial	0 à 450	451 à 900	901 à 1300	1301 et plus	2001 et plus
Tarif 1er enfant	62 €	68 €	73 €	78 €	83 €
Tarif 2ème enfant	57 €	63 €	68 €	73 €	78 €
Tarif 3ème enfant	52 €	58 €	63 €	68 €	73 €

- 3 jours

Quotient familial	0 à 450	451 à 900	901 à 1300	1301 et plus	2001 et plus
Tarif 1er enfant	41 €	44 €	47 €	50 €	53 €
Tarif 2ème enfant	38 €	41 €	44 €	47 €	50 €
Tarif 3ème enfant	35 €	38 €	41 €	44 €	47 €

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Lorsqu'une famille inscrit ses enfants à plusieurs séjours, le tarif 1^{er} enfant concerne l'enfant le plus âgé.

MODALITES DE FACTURATION

La facturation s'effectue par rôle et les paiements doivent être adressés au Service de Gestion Comptable d'Avallon. Le calendrier de facturation varie selon le type de service :

- Pour le périscolaire (matin, soir, mercredi, temps méridien) : la facture est émise à la fin de chaque période, c'est-à-dire juste avant chaque période de vacances scolaires
- Pour l'extrascolaire (accueils pendant les vacances) : la facture est envoyée au terme de la période de vacances concernée
- Chèques ANCV et CESU, à préciser lors de l'inscription, uniquement pour les activités de loisirs, et à présenter au SGC d'Avallon avec le talon de le ou des factures concernées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les tarifs de l'accueil de loisirs, vacances, mercredis, périscolaires tels que proposés ci-dessus.

APPROUVE les modalités de facturation pour ces services.

DIT QUE les tarifs entreront en vigueur à partir 1^{er} septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com